

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 86 (1957)

Heft: 9

Rubrik: Effectif de l'École normale : 1956-1957

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Effectif de l'Ecole normale

1956-1957

II^e classe française

		Origine	Domicile
1.	Bæriswyl Hermann	1940 St-Ours	Cheiry
2.	Chappuis Francis	1939 Estav.-le-Gibloux	La Vounaise
3.	Chassot Raphaël	1938 Fribourg	Vuisternens-dev.-Romont
4.	Corpataux Francis	1939 Matran	Posieux
5.	Currat Bernard	1938 Fiaugères	Corserey
6.	Dévaud Jean	1939 Porsel	Vuisternens-en-Ogoz
7.	Favre François	1939 Rue	Rue
8.	Fragnière Michel	1939 Gumefens	Sorens
9.	Genoud Nicolas	1940 Châtel-St-Denis	Châtel-St-Denis
10.	Gumy Georges	1938 Ecuwillens	Ecuwillens
11.	Macherel Paul	1938 Chénens	Chénens
12.	Mornod Marius	1939 Villaranon	Villariaz
13.	Oberson Claude	1940 Maules	Autigny
14.	Pauchard Reinold	1941 Russy	Bulle
15.	Pharisa Lucien	1937 Estavannens	Estavannens
16.	Reynaud Maurice	1939 Posat	Hennens
17.	Roulin Louis	1939 Forel	Les Planches

II^e classe allemande

1.	Bachmann Peter	1939 Röthenbach	Cressier
2.	Brügger Winfried	1940 St. Antoni	Brünisried
3.	Crottet Marcel	1940 Portalban	Düdingen
4.	Jeckelmann Leonhard	Fribourg	Düdingen
5.	Jost Heinz	1939 Wynigen	Bösingen
6.	Lehmann Pius	1940 Schmitten	Schmitten
7.	Rappo Marcus	1940 Bösingen	Schmitten
8.	Riedo Peter	1940 Alterswil	Wünnewil
9.	Siegenthaler Walter	1940 Schangnau	Jeuss

IV^e classe française

1.	Bersier Jean	1937 Vuissens	Bulle
2.	Blanc René	1937 Fribourg	Barberèche
3.	Bugnion Alphonse	1938 Montagny-les-M.	Marly
4.	Burgy Pierre	1938 Monterschu	Givisiez
5.	Carrel Bernard	1937 Fribourg	Fribourg
6.	Chofflon Jean-Claude	1937 Chénens	Pont-en-Ogoz
7.	Colliard Michel	1938 Châtel-St-Denis	Le Crêt
8.	Dématraz Gabriel	1937 Chav.-les-Forts	Chavannes-les-Forts
9.	Gillard Jean-Claude	1937 Botterens	Botterens

		Origine	Domicile
10. Mauron Gabriel	1937	Villaraboud	Avry-devant-Pont
11. Menoud Gérard	1936	Vuist.-dev.-Rt	Grangettes
12. Pesse Paul	1937	Bossonens	Bossonens
13. Robadey Pierre	1937	Lessoc	Charmey
14. Suchet Francis	1938	Semsaies	Farvagny

IV^e classe allemande

1. Brügger Cyrille	1938	St. Antoni	Brünisried
2. Buchs Joseph	1937	Jaun	Im Fang
3. Kolly Franz	1936	Plaffeien	Plaffeien
4. Mauron Martin	1937	Ependes	Plaffeien
5. Hurni Werner	1937	Wileroltigen	Wileroltigen
6. Wegmüller Hans	1937	Rüegsau	Murten

Le maître et l'orienteur

Dans la mesure où l'Orientation professionnelle est considérée comme un organisme éducatif au service des jeunes, avant de prendre un caractère plus économique et social, elle doit, par voie de simple logique, intéresser le Corps enseignant. Ce dernier doit prendre conscience qu'il s'agit d'une seule et même mission en deux temps : celle de préparer le jeune homme ou la jeune fille à la vie et de l'aider à passer du régime de l'école au régime du travail.

Le maître ne peut pas prétendre avoir accompli entièrement sa tâche s'il ne s'inquiète plus de ses élèves dès le jour de l'émancipation scolaire, pas plus que ne pourrait le faire le conseiller de profession qui n'aurait fait qu'attendre ses clients à son bureau pour leur communiquer des adresses de places d'apprentissage. L'un doit aller à la rencontre de l'autre et tous deux doivent collaborer avant et après le licenciement de l'école. Tout fossé entre eux doit être comblé et supprimé. L'enfant doit passer progressivement et non brutalement des mains du maître aux mains de l'orienteur. Aucune solution de continuité ne saurait se justifier.

En gros, on pourrait circonscrire trois étapes assez bien délimitées :

- a) Maître seul : Instruction générale, éducation, information sur les métiers au cours supérieur.
- b) Maître et orienteur : Examen des élèves à émanciper, entretien à deux à leur sujet, établissement de la fiche scolaire d'Orientation professionnelle, complément d'information professionnelle.